

DEPARTEMENT DU GARD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES**

**Route d'Uzès
30500 SAINT-AMBROIX**

SEANCE DU 11 JUIN 2019

Date de la convocation : 3 juin 2019

Date d'affichage : 3 juin 2019

Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 39

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 31

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 31

Nombres de procurations : 4

Nombre de voix exprimées : 35

L'an deux mille dix-neuf et le onze juin à dix-huit heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN, Président.

Présents (31) : BASSIER Jérôme - BERNABE Georges -BLANQUIN Jeanne-Marie - BOFILL Olga - BOUIS Florence - CHANEL Fabrice – CHANTE BOIS Sylviane – CHAULET Edouard - COSTE Geneviève – DALVERNY Gilbert - DE FARIA Jean-Pierre – DESIRA NADAL Mireille - EYRAUD Michel - FLANDIN Jean-François - GILLES Cyril - GRANGEON Serge - MAILLET Francette – MALACHANE Guy - MALBOS Marie-Hélène - MANIVET Jean-Claude - MARTIN Olivier – MATHIEU Francis - MOLIERES Silvette - MOLLE Jacques - PAYAN Jean-Christophe - PERTUS Bernard - ROUQUETTE Patrice – ROURE Josiane - ROUSSEL Christelle – TAYOLLE Danièle – OLIVIER Miette .

Suppléant (1) :

Miette OLIVIER a remplacé Jean BERNARD

Pouvoirs (4) :

Thierry DAUBLON a donné pouvoir à Gilbert DALVERNY

Georges BLACHE a donné pouvoir à Jean-Christophe PAYAN

Bernard PORTALES a donné pouvoir à Serge GRANGEON

Ghislaine MARC a donné pouvoir à Marie-Hélène MALBOS

Excusés : Thierry DAUBLON, Georges BLACHE, Jean BERNARD, Bernard PORTALES, Ghislaine MARC.

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal de la précédente séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mireille DESIRA NADAL.

DELIBERATION N°45-2019

OBJET : MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la communauté de communes approuvés le 19 septembre 2017 par délibération N°110-2017,
Vu la définition de l'intérêt communautaire approuvé le 12 décembre 2017 par délibération N°159-2017,
Vu la modification de l'intérêt communautaire approuvé le 11 décembre 2018 par délibération N°130-2018,

Monsieur le Président propose aux membres présents de modifier l'intérêt communautaire comme suit :

Dans **la compétence optionnelle** « Création, aménagement et entretien de la voirie », l'action « Etudes et aménagements relatifs aux déplacements doux d'intérêt communautaire pour favoriser la mobilité interne et externe au territoire » est remplacée par : « Etudes et aménagements relatifs aux déplacements d'intérêt communautaire pour favoriser la mobilité interne et externe au territoire, y compris la mobilité douce ».

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la proposition de Monsieur le Président de modifier l'intérêt communautaire comme précisé ci-dessus,
- **APPROUVE** : la modification de l'intérêt communautaire proposée ci-dessous :

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

Création, aménagement et entretien de la voirie :

DFCI d'intérêt communautaire, inscrites au réseau structurant du SDIS et adhésion au Syndicat de DFCI du Mont Bouquet.

Création, entretien et aménagement des voiries internes aux zones d'activités d'intérêt communautaire.

Etudes et aménagements relatifs aux déplacements d'intérêt communautaire pour favoriser la mobilité interne et externe au territoire, y compris la mobilité douce.

- **AUTORISE** : Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir relative à cette délibération

Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme.

Le Président
Olivier MARTIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt Préfecture de Nîmes
le : 17 juin 2019
et publication ou notification
du : 18 juin 2019

Accusé de réception en préfecture
030-200035129-20190611-11062019_452019-DE
Reçu le 17/06/2019